



Vendredi 13 septembre : Journée Internationale pour l'arrêt des vols de nuit

L'UFCNA soutient la création d'une « Journée Internationale pour l'arrêt des vols de nuit ». ([Lien](#)) ; l'action est lancée par les riverains de l'aéroport de Francfort et nous avons signé la déclaration ci-dessous.

Autour de tous les aéroports français, les habitants doivent pouvoir bénéficier d'une période de repos nocturne.

Alors que les études d'impact par approche équilibrée « en cours » marquent le pas et que l'opacité totale entoure la plupart des dossiers, il est indispensable de ré-affirmer que le développement des compagnies low-cost notamment (qui exigent une ouverture 24/24) n'est pas possible.

Déclaration

Nous, soussignés, déclarons le 13 septembre 2024 comme étant la Journée internationale pour l'interdiction des vols de nuit dans les aéroports.

Les décollages et les atterrissages de nuit constituent un fardeau déraisonnable dont les conséquences sont particulièrement néfastes pour la santé de toutes les personnes vivant à proximité des aéroports. Ils sont inutiles et évitables. Des exceptions absolues, comme les urgences médicales, ne s'opposent pas à l'interdiction des vols de nuit dans les aéroports. Les vols de nuit dans les aéroports doivent cesser immédiatement.

Les dommages causés à la santé et au climat sont disproportionnés par rapport à la prétendue nécessité des décollages et atterrissages nocturnes. Nous déclarons la Journée internationale pour l'interdiction des vols de nuit dans les aéroports comme un signal clair et durable contre la violation déraisonnable des droits de la personne dans et autour des aéroports.

Mettons dès maintenant un coup d'arrêt aux vols de nuit dans les aéroports !

Pendant la semaine du 9 au 15 septembre, confectionnez une banderole avec un drap et accrochez-le à votre habitation avec le slogan :

Aéroport : stop aux vols de nuit

Prenez une photo et envoyez-la à ufcna.ccnaat@gmail.com et à votre maire ou maire de quartier en précisant le quartier et la ville